

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 6393

présenté par

M. Cormier-Bouligeon, Mme Boyer, M. Maire, Mme Mirallès, M. Colas-Roy, M. Testé,
M. Dombrevail, M. Lauzzana, M. Claireaux, M. Cédric Roussel, M. Vignal, M. Sorre et Mme Sylla

ARTICLE 3

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Ce comité s'assure que chaque année une campagne de sensibilisation au gaspillage et à l'équilibre alimentaire soit réalisée dans l'établissement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est issu d'une proposition du Parlement des enfants des élèves de CM1-CM2 de l'éco-école élémentaire Le Grand Meaulnes de Bourges.

Il a pour objectif de s'assurer que le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement assure unecampagne annuelle de sensibilisation au gaspillage et à l'équilibre alimentaire soit réalisée dans chaque établissement scolaire.

Aujourd'hui notre alimentation est responsable du quart des émissions de gaz à effet de serre, dont 50 à 70% sont émis pendant l'étape de production agricole des aliments. Le tiers de la production mondiale est perdue à cause du gaspillage alimentaire. En France, 10 millions de tonnes de nourriture sont jetées à la poubelle chaque année.

Nos habitudes de consommation font voyager nos aliments parfois de très loin dans des transports polluants alors qu'il serait possible de se nourrir plus sainement avec les productions locales françaises. Les consommateurs manquent d'ailleurs d'informations précises sur la qualité des produits pour équilibrer leur alimentation.

Par tous ces aspects, notre alimentation actuelle n'est donc pas durable et équilibrée. Il est temps d'agir pour changer cela.